

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2306

28 octobre 2010

SOMMAIRE

Acanthe S.à r.l.	110659	Kegefin Holding S.A.	110681
Airfreight Development Worldwide S.A.	110646	KGH International III S.à r.l.	110682
Alquity SICAV	110644	La Balme S.A.	110684
Arras Holding S.A.	110642	LC Engineering Sàrl	110684
B2 Holding S.A.	110646	Lemanik Sicav	110645
BELUXOIL Handel und Transport S.à r.l.	110662	Levanter Real Holdings S.à r.l.	110682
Besi Investment S.A.	110684	Lhjrwing Dench S.A., SPF	110687
Betsah S.A.	110660	Lisbonne Lux S. à r. l.	110688
Broadstreet of Münsbach S.à r.l.	110662	Lusciniolle S.A.	110682
BSF - Global Balance	110650	Lusciniolle S.A.	110683
Capella S.A.	110649	Luxembourg Cambridge Holding Group (Asia) S.A.	110684
Costamar Finances Holding	110649	Luxembourg Cambridge Holding Group S.A.	110688
Curiosa S.à r.l.	110685	Luxembourg Shipping Services S.A.	110682
Daleima S.A.	110648	Mariram S.A.	110650
DBM	110658	Nordmeer S.A.	110668
Dubelair S.A.	110646	Ondina Strategies S.A.	110677
Enosis Holding S.A.	110643	Pappel Investment Fund - FIS	110650
Euclid Investments Holding S.A.	110647	Pembroke S.A.	110643
Euro-Providence	110648	Rentainer S.A.	110647
Fabemibri	110679	Samba China Opportunities Fund	110659
Fabemibri S.A.- SPF	110679	Samba China Opportunities Fund	110648
Geram International Holding S.A.	110648	Sella Global Strategy Sicav	110659
Gottex Shelf Company 8	110668	Sofisa S.A.	110660
GSI S.A.	110645	Solarig-Stream S.A.	110663
Isolindus S.à r.l.	110663	Solelux S.A.	110642
Kapitalfonds L.K.	110659	Solum 488 Group S.A.	110688
Katoen Natie Benelux S.A.	110681	Stemel Holding S.A.	110649
K-Dow Petrochemicals Americas Holding S.à r.l.	110663	Tortelina S.A.	110688
K-Dow Petrochemicals Europe Holding S.à r.l.	110677	UBS (Lux) Islamic Fund	110649
K-Dow Petrochemicals Global Holding S.à r.l.	110679	Universal Wireless S.A.	110643
		Vega	110644

Arras Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 29.306.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société anonyme ARRAS HOLDING S.A., prédésignée, sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de ladite société anonyme qui se tiendra par-devant notaire le 15 novembre 2010 à 14.00 heures au siège social sis à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société relative à l'objet social, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:
«La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.
Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.
Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.
Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.
Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.
Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»
3. Changement du nom de la société en ARRAS S.A. S.P.F.
4. Prolonger la durée de la société à une durée indéterminée.
5. Avancement de la date de l'assemblée générale annuelle au 3^{ème} vendredi du mois de mai à 11.00 heures.
6. Refonte complète des statuts, de manière à les adapter aux décisions prises ci-dessus ainsi qu'à toutes les modifications de la loi sur les sociétés commerciales.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010138769/7430/35.

Solelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.269.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 4 octobre 2010, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 30 novembre 2010 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010142974/795/19.

Universal Wireless S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 80.647.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 25 novembre 2010 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du liquidateur;
2. Nomination du commissaire;
3. Fixation de la date de l'assemblée qui entendra le rapport du commissaire, se prononcera sur la décharge à donner au liquidateur et se prononcera sur la clôture de la liquidation;
4. Divers.

Référence de publication: 2010140217/15.

Enosis Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 78.226.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme ENOSIS HOLDING S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi, 15 novembre 2010 à 13.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010142965/750/16.

Pembroke S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 24.777.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 18 novembre 2010 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:
«La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.
La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.
La société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles..
La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»
2. Adaptation d'autres articles des statuts au nouvel objet social.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010142966/755/28.

Alquity SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 152.520.

The extraordinary general meeting of shareholders which was held, before the Notary Henri Hellinckx, at the notary's office in 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg on October, 18 2010 could not validly deliberate on the item of the agenda as the quorum required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, was not reached.

Thus the Shareholders of ALQUITY SICAV (the "Company") are invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held in the office of the Notary Henri Hellinckx on *December, 2 2010* at 14.30 (CET) for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company from 14B rue des Violettes L-8023 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg to 41 Op Bierg L-8217 Mamer, Grand-Duchy of Luxembourg and subsequent amendment of the first paragraph of article 4 of the articles of incorporation of the Company.
2. Miscellaneous.

The new text of the articles of incorporation of the Company will be made available at the registered office of the Company during normal business hours.

There is no quorum required and the resolution on the agenda must be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the meeting.

Proxies are available at the registered office of the Management Company, Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., 41 Op Bierg, L-8217 Mamer.

If you are unable to attend the meeting in person, please sign and date the proxy and return it no later than November, 30 2010 to the registered office of the Company (fax:+352 26396002).

Référence de publication: 2010142967/755/27.

Vega, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 21.175.

Les actionnaires sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra mardi, le *30 novembre 2010* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Adoption par la société de l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») modification sub-séquent de l'article afférent des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:
"La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:
 - a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;
 - b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;
 - c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;
 - d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;
 - e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;
 - f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en

compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

2. Modification de la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:
"La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."
3. Refonte des statuts de la société.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010142969/29/41.

GSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.483.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le *15 novembre 2010* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010142968/534/15.

Lemanik Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 44.893.

The extraordinary general meeting of shareholders which was held, before notary Mr. Paul Bettingen, at the notary's office on October 4th, 2010, could not validly deliberate on the item of the agenda as the quorum required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, was not reached.

Thus the Shareholders of the Company are invited to attend the

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held in the office of the Notary Paul Bettingen, located in L-1638 Senningerberg, 71, rue du Golf, on November *15th, 2010* at 11.30 a.m. (CET) for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company from 14B rue des Violettes, L-8023 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg to 41 Op Bierg L-8217 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg.

The new text of the articles of incorporation of the Company will be made available at the registered office of the Company during normal business hours.

There is no quorum required and the resolution on the agenda must be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the meeting.

If you are unable to attend the meeting in person, please sign and date the apposite proxy and return it no later than two days before the meeting to the registered office of the Company (fax:+352 26396002).

Référence de publication: 2010134252/755/22.

Airfreight Development Worldwide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 100.302.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le lundi 15 novembre 2010 à 10.00 heures au siège de la société à Luxembourg, 11C, Boulevard Joseph II avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31.12.2009;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2009;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux organes de la société;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010142970/561/18.

B2 Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 94.215.

Les actionnaires sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 15 novembre 2010 à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre en vue de la modification de l'objet social de la société, dans le cadre de l'abolition au 31 décembre 2010 du régime des sociétés holdings 1929.
2. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010142971/29/15.

Dubelair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 36.780.

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 24 novembre 2009:

1. L'Assemblée accepte la démission avec effet au 30 septembre 2009 du commissaire aux comptes de la société: Fiduciaire Cabexco s.à r.l., avec siège social au 1, rue Pletzer, Centre Helfent, L-8080 Bertrange, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 58.155.
2. L'Assemblée nomme avec effet au 30 septembre 2009 en tant que nouveau commissaire aux comptes: Monsieur Frédéric Weiler, né le 3 mai 1977, à Ixelles (Belgique), demeurant au 361, Chaussée de Boondael, B-1050 Bruxelles.
Son mandat viendra à expiration au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société ayant pour ordre du jour l'approbation des comptes 2014.
3. L'Assemblée nomme un nouvel administrateur de la société avec effet au 30 septembre 2009: FISCALITE, COMPTABILITE, GESTION s.à r.l., en abrégé FISCOGES s.à r.l., avec siège social au 128, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 61.071.
4. L'assemblée décide de renouveler les mandats avec effet au 30 septembre 2009 des administrateurs de la société:
 - Monsieur René Weiler, né le 5 mai 1944 à Ixelles (Belgique), demeurant à 153, rue Van der Elst à 1170 Bruxelles, Belgique
 - Madame Marianne Voets, née le 10 septembre 1955 à Bukavu, République du Congo, demeurant à 153, rue Van der Elst à 1170 Bruxelles, Belgique
 - Madame Marianne, Andrée Weiler, née le 10 décembre 1939 à Etterbeek et demeurant au 84/09, boulevard Louis Schmidt à B-1040 Etterbeek, (Belgique).

5. L'Assemblée constate la nouvelle composition du conseil d'administration:
 - FISCALITE, COMPTABILITE, GESTION s.à r.l., en abrégé FISCOGES s.à r.l., Administrateur
 Avec siège social au 128, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
 - Monsieur René Weiler
 Administrateur
 Demeurant à 153, rue Van der Elst à 1170 Bruxelles, Belgique
 - Madame Marianne Voets
 Administrateur
 Demeurant à 153, rue Van der Elst à 1170 Bruxelles, Belgique
 - Madame Marianne, Andrée Weiler
 Administrateur
 Demeurant au 84/09, boulevard Louis Schmidt à B-1040 Etterbeek, (Belgique).
 Leurs mandats viendront à expiration au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société
 ayant pour ordre du jour l'approbation des comptes 2014.
6. L'Assemblée décide de transférer le siège de la société à l'adresse suivante:
 128, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME
 FISCOGES Sàrl / Marianne Voets
 Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010113263/46.

(100020043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Euclid Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
 R.C.S. Luxembourg B 24.357.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *November 17, 2010* at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at June 30, 2010
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010142972/795/15.

Rentainer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
 R.C.S. Luxembourg B 74.597.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société, qui se tiendra vendredi, le *26 novembre 2010* à 14 heures au siège social, 36, avenue Marie-Thérèse
 à L- 2132 Luxembourg, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels 2009 et affectation du résultat
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
3. Elections
4. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010142973/3560/16.

Daleima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 42.508.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société, qui se tiendra vendredi, le 26 novembre 2010 à 14 heures au siège social, 36, avenue Marie-Thérèse à L- 2132 Luxembourg, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels 2009 et affectation du résultat
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
3. Elections
4. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010142975/3560/16.

Geram International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 19.372.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra anticipativement le 16 novembre 2010 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010142976/795/15.

Samba China Opportunities Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Samba China Opportunities Fund coordonné au 2 novembre 2010 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Global Funds Management S.A.

Référence de publication: 2010139385/9.

(100158875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Euro-Providence, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 51, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 127.607.

Le règlement de gestion de EURO PRUDENCE F.T. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURO PROVIDENCE SARL

Monsieur Jean-Paul CHERRIER

Gérant

Référence de publication: 2010130004/13.

(100147940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Stemel Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 39.392.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 novembre 2010 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010138064/534/15.

Costamar Finances Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 69.792.

Messieurs et Mesdames les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 16 novembre 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 9 août 2010 n'a pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010134235/755/17.

UBS (Lux) Islamic Fund, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Fonds UBS (Lux) Islamic Fund, welches von der UBS Fund Management (Luxembourg) S.A. verwaltet wird und Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 unterliegt, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UBS Fund Management (Luxembourg) S.A.

Christel Müller / Gilbert Schintgen

Executive Director / Executive Director

Référence de publication: 2010128831/12.

(100146289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Capella S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 24.546.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 novembre 2010 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 30 juin 2009 et au 30 juin 2010 et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes y relatifs.

2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2009 et au 30 juin 2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010138067/534/17.

Mariram S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 34.374.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 novembre 2010 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 30 juin 2009 et au 30 juin 2010 et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes y relatifs.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2009 et au 30 juin 2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010138068/534/17.

BSF - Global Balance, Fonds Commun de Placement.

Der Beschluss zur Änderung des Verwaltungsreglements des BSF - Global Balance, der von der M.M. Warburg LuxInvest S.A. verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Gesetzes von 2002 entspricht, wurde am 26. September 2010 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. September 2010.

Für die Verwaltungsgesellschaft

M.M.Warburg-LuxInvest S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010130937/13.

(100148673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Pappel Investment Fund - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 156.041.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzehn, am dreizehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg

Ist erschienen:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A., mit Sitz in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

hier vertreten durch Marc-Oliver Scharwath, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 12. Oktober 2010.

Die erteilte Vollmacht, ordnungsgemäß durch den Erschienenen und den Notar unterzeichnet, bleiben diesem Dokument beigelegt, um mit demselben einregistriert zu werden.

Der Erschienene hat in Ausführung seiner Vertretungsbefugnis den Notar gebeten, die Satzung einer Gesellschaft, die hiermit gegründet wird, wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Name. Zwischen den Unterzeichneten und allen, welche Eigentümer von nachfolgend ausgegebenen Aktien werden, besteht eine Aktiengesellschaft (société anonyme) in der Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital

("société d'investissement à capital variable" oder „SICAV“) als spezialisierter Investmentfonds unter dem Namen "Pappel Investment Fund - FIS" (die "Gesellschaft").

Art. 2. Gesellschaftssitz. Der Gesellschaftssitz befindet sich in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen und Repräsentanzen an einem anderen Ort des Großherzogtums sowie im Ausland gegründet werden.

Sofern der Verwaltungsrat die Feststellung trifft, dass außergewöhnliche politische oder kriegerische Ereignisse stattgefunden haben oder unmittelbar bevorstehen, welche den gewöhnlichen Geschäftsverlauf der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Kommunikation mit Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, kann der Sitz zeitweilig und bis zur völligen Normalisierung der Lage in das Ausland verlagert werden. Solche provisorischen Maßnahmen werden auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft keinen Einfluss haben. Die Gesellschaft wird eine Luxemburger Gesellschaft bleiben.

Art. 3. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft. Ausschließlicher Zweck der Gesellschaft besteht in der Erwirtschaftung einer möglichst hohen Jahresrendite für die Investoren sowie die Generierung laufender Erträge durch die Anlage ihres Vermögens in zulässige Vermögenswerte mit dem Zweck, die Anlagerisiken zu streuen und ihren Aktionären die Ergebnisse ihres Vermögens zugute kommen zu lassen. Die Grundsätze der Anlagepolitik sind in Artikel 19 festgelegt.

Die Gesellschaft kann jegliche Maßnahmen ergreifen und Transaktionen ausführen, die sie für die Erfüllung und Ausführung dieses Gesellschaftszweckes für nützlich erachtet, und zwar im weitesten Sinne entsprechend dem Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds (im folgenden „Gesetz von 2007“ genannt).

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital wird durch Aktien ohne Nennwert repräsentiert und wird zu jeder Zeit dem Gesamtwert des Netto-Gesellschaftsvermögens gemäß nachfolgendem Artikel 11 entsprechen. Das Gesellschaftskapital wird in Euro ausgedrückt. Das Mindestkapital hat sich zu jedem Zeitpunkt auf eine Million zweihundertfünfzigtausend Euro (1.250.000,- Euro) zu belaufen. Das Gründungskapital beträgt fünfzigtausend Euro (50.000,- Euro) und ist in eine (1) Aktie ohne Nennwert eingeteilt. Das Mindestgesellschaftskapital muss innerhalb von zwölf Monaten nach Genehmigung der Gesellschaft als Organismus für gemeinsame Anlagen ("OGA") nach Luxemburger Recht erreicht werden.

Die Mittelzuflüsse aus der Ausgabe der Aktien werden gemäß den Bestimmungen des Verkaufsprospektes der Gesellschaft in Wertpapieren und anderen gesetzlich zulässigen Vermögenswerten angelegt, entsprechend der durch den Verwaltungsrat aufgestellten Anlagepolitik und unter Beachtung der gesetzlich festgelegten oder durch den Verwaltungsrat aufgestellten Anlagegrenzen.

Art. 6. Veränderungen des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital entspricht zu jeder Zeit der Gesamtheit des Nettovermögens der Gesellschaft (im Folgenden „Gesamtnettvermögen“ genannt). Das Gesellschaftskapital kann sich infolge der Ausgabe von weiteren Aktien durch die Gesellschaft oder des Rückkaufs von Aktien durch die Aktionäre oder die Gesellschaft erhöhen oder vermindern.

Art. 7. Namensaktien und Aktienzertifikate. Aktien der Gesellschaft werden ausschließlich als Namensaktien ausgegeben. Für diese Namensaktien wird ein Aktionärsregister am Firmensitz der Gesellschaft geführt. Dieses Register enthält den Namen eines jeden Aktionärs, seinen Geschäftssitz, die Anzahl der von ihm gehaltenen Aktien sowie ggf. das Datum der Übertragung jeder Aktie. Die Eintragung im Aktionärsregister wird durch eine oder mehrere vom Verwaltungsrat bestimmte Person(en) unterzeichnet.

Aktienzertifikate zu Namensaktien werden lediglich auf Antrag und Kosten des Aktionärs ausgestellt. Es wird dem Aktionär jedoch immer eine Bestätigung der Eintragung im Aktionärsregister zugestellt. Beantragte Aktienzertifikate werden binnen eines Monats nach Zeichnung ausgestellt, vorausgesetzt, dass alle Zahlungen der gezeichneten Aktien eingegangen sind. Aktienzertifikate werden von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet. Eine der beiden Unterschriften kann durch eine Person erfolgen, die zu diesem Zweck vom Verwaltungsrat bevollmächtigt wurde.

Um zu gewährleisten, dass die Aktionäre der Gesellschaft zu jeder Zeit den Anforderungen des Gesetzes von 2007 entsprechen (der Käufer kann nur ein sachkundiger Anleger im Sinne des genannten Gesetzes sein) und dass der Käufer voll und ganz die restlichen Verpflichtungen gegenüber der Gesellschaft übernimmt, benötigen Übertragungen von Aktien der vorherigen Zustimmung des Verwaltungsrates. Ausgenommen von der Zustimmung des Verwaltungsrates sind Übertragungen von Aktien, die im gebundenen Vermögen eines Versicherungsunternehmens gehalten werden, sofern die Übertragung dieser Aktien an sachkundige Anleger im Sinne des Gesetzes von 2007 erfolgt.

Falls ein Aktionär Aktien der Gesellschaft nicht für eigene Rechnung zeichnet, sondern für Rechnung eines Dritten, so muss dieser Dritte ebenfalls ein sachkundiger Anleger im Sinne des Gesetzes von 2007 sein.

Die Übertragung einer Namensaktie wird durch eine schriftliche Übertragungserklärung, die in das Aktionärsregister eingetragen, datiert und durch den Käufer, den Veräußerer oder durch sonstige hierzu vertretungsberechtigte Personen unterschrieben wird, sowie durch Einreichung des Aktienzertifikates, falls ausgegeben, durchgeführt. Die Gesellschaft kann auch andere Urkunden akzeptieren, die in ausreichender Weise die Übertragung belegen.

Jeder Inhaber von Namensaktien muss der Gesellschaft seine Adresse zwecks Eintragung im Aktionärsregister mitteilen. Weicht diese von der Adresse seiner Administration ab, kann er zusätzlich eine Versandadresse benennen. Alle

Mitteilungen und Ankündigungen der Gesellschaft zugunsten von Inhabern von Namensaktien können rechtsverbindlich an die entsprechende Adresse gesandt werden. Der Aktionär kann jederzeit schriftlich bei der Gesellschaft die Änderungen seiner Adresse im Register beantragen.

Sofern ein Aktionär keine Adresse angibt, kann die Gesellschaft zulassen, dass ein entsprechender Vermerk in das Aktionärsregister eingetragen wird. Die Adresse des Aktionärs wird in diesem Falle solange am Sitz der Gesellschaft sein, bis der Aktionär der Gesellschaft eine andere Adresse mitteilt.

Aktien werden nur ausgegeben, nachdem die Zeichnung angenommen und die Zahlung eingegangen ist.

Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Aktionär pro Aktie an. Im Falle eines gemeinschaftlichen Besitzes oder eines Nießbrauchs kann die Gesellschaft die Ausübung der mit dem Aktienbesitz verbundenen Rechte bis zu dem Zeitpunkt suspendieren, zu dem eine Person angegeben wird, die die gemeinschaftlichen Besitzer oder die Begünstigten und Nießbraucher gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Die Gesellschaft kann Aktienbruchteile bis zur dritten Dezimalzahl ausgeben. Aktienbruchteile geben kein Stimmrecht, berechtigen aber zur Teilnahme an den Ausschüttungen der Gesellschaft auf einer pro rata-Basis.

Art. 8. Verlust oder Zerstörung von Aktienzertifikaten. Kann ein Aktionär gegenüber der Gesellschaft in überzeugender Form nachweisen, dass ein Aktienzertifikat über eine ihm gehörende Aktie abhanden gekommen oder zerstört worden ist, wird die Gesellschaft auf seinen Antrag ein Ersatzzertifikat ausgeben. Diese Ausgabe unterliegt den von der Gesellschaft aufgestellten Bedingungen, mit inbegriffen eine Entschädigung, eine Urkundenüberprüfung oder Urkundenforderung, die durch eine Bank, einen Börsenmakler oder eine andere Partei zur Zufriedenheit der Gesellschaft unterschrieben sein muss. Mit der Ausgabe eines neuen Aktienzertifikates, auf dem vermerkt ist, dass es sich um ein Duplikat handelt, verliert das Originalzertifikat jede Gültigkeit.

Verstümmelte oder beschädigte Aktienzertifikate können durch die Gesellschaft gegen neue Aktienzertifikate ausgetauscht werden. Die verstümmelten oder beschädigten Aktienzertifikate sind an die Gesellschaft zurückzugeben und werden von derselben sofort für ungültig erklärt.

Die Gesellschaft ist nach eigenem Ermessen berechtigt, vom Aktionär Ersatz in angemessener Höhe für solche Kosten zu verlangen, die durch die Ausgabe und Eintragung eines neuen Aktienzertifikates oder durch die Annullierung und Zerstörung des Originalaktienzertifikates entstanden sind.

Art. 9. Beschränkung der Eigentumsrechte auf Aktien. Aktien an der Gesellschaft sind sachkundigen Anlegern im Sinne des Gesetzes von 2007 vorbehalten. Des weiteren kann die Gesellschaft nach eigenem Ermessen den Besitz ihrer Aktien durch bestimmte sachkundige Anleger einschränken oder verbieten, wenn sie der Ansicht ist, dass ein solcher Besitz:

- zu Lasten der Interessen der übrigen Aktieninhaber oder der Gesellschaft geht; oder
- einen Gesetzesverstoß im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland mit sich ziehen kann; oder
- bewirken kann, dass die Gesellschaft in einem anderen Land als dem Großherzogtum Luxemburg steuerpflichtig wird; oder
- den Interessen der Gesellschaft in einer anderen Art und Weise schadet.

Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft:

a) die Ausgabe von Aktien oder deren Umschreibung im Aktionärsregister verweigern, wenn es offenkundig ist, dass diese Ausgabe oder Umschreibung zur Folge haben würde, den Aktienbesitz auf eine andere Person zu übertragen, die nicht berechtigt ist, Aktien der Gesellschaft zu besitzen,

b) den Zwangsrückkauf solcher Aktien tätigen, die - für sie offenkundig - von einer Person, der es nicht erlaubt ist, Aktien der Gesellschaft zu besitzen, entweder allein oder zusammen mit anderen Personen gehalten werden,

c) den Zwangsrückkauf solcher Aktien tätigen, die - für sie offenkundig - von einer oder mehreren Personen zu einem solchen Anteil gehalten werden, der die Anwendbarkeit der Steuergesetze oder sonstige Gesetze anderer Länder als Luxemburg zur Folge hat.

In den Fällen b) und c) wird folgendes Verfahren angewandt:

i. Die Gesellschaft wird dem Aktionär, der die Aktien besitzt, eine Benachrichtigung (im Folgenden „Rückkaufbenachrichtigung“ genannt) zusenden. Die Rückkaufbenachrichtigung gibt die zurückzukaufenden Aktien, den zu bezahlenden Rückkaufspreis und den Ort, wo dieser Preis zu bezahlen ist, an. Die Rückkaufbenachrichtigung kann dem Aktionär durch Einschreibebrief an seine benannte Versandadresse oder an die im Aktienregister eingetragene Adresse zugesandt werden. Der betroffene Aktionär ist verpflichtet, der Gesellschaft ohne Verzögerung das oder die Zertifikate zurückzugeben, die die in der Rückkaufbenachrichtigung aufgeführten Aktien verkörpern. Mit Büroschluss des in der Rückkaufbenachrichtigung angegebenen Tages ist der Aktionär nicht mehr Besitzer der in der Rückkaufbenachrichtigung aufgeführten Aktien. Die Aktienzertifikate, die die entsprechenden Aktien verkörpern, werden annulliert.

ii. Der Preis, zu dem die in der Rückkaufbenachrichtigung angegebenen Aktien zurückgekauft werden (im folgenden „Rückkaufspreis“ genannt), entspricht dem Nettovermögenswert der ausgegebenen Aktien, so wie dieser am Tag der Rückkaufbenachrichtigung gemäß Artikel 11 der vorliegenden Satzung festgesetzt wird.

iii. Der Rückkaufspreis wird dem Besitzer dieser Aktien durch die Gesellschaft bei einer in Luxemburg oder anderswo ansässigen Bank, welche in der Rückkaufbenachrichtigung angegeben wurde, hinterlegt. Diese Bank wird den Rückkaufspreis dem betroffenen Aktionär gegen Rückgabe der eventuell ausgegebenen Aktienzertifikate, die die in der Rückkaufbe-

nachrichtigung aufgeführten Aktien verkörpern, auszahlen. Nach Hinterlegung des Rückkaufspreises gemäß diesen Bedingungen, können Personen, die an den in der Rückkaufsbenachrichtigung angegebenen Aktien interessiert sind, keine Ansprüche auf diese Aktien geltend machen oder rechtliche Schritte gegen die Gesellschaft unternehmen. Hiervon ausgenommen ist das Recht des sich als rechtmäßiger Besitzer der Aktien ausweisenden Aktionärs, den hinterlegten Rückkaufspreis gegen Rückgabe des oder der eventuell ausgegebenen Aktienzertifikate, wie zuvor erläutert, ausgezahlt zu bekommen.

iv. Unter der Bedingung, dass die Gesellschaft in gutem Glauben ist, kann sie die ihr in diesem Artikel zugestandenen Befugnisse auch dann ausüben, wenn nicht eindeutig nachweisbar ist, in wessen Besitz sich die Aktien befinden.

d) bei Aktionärsversammlungen Personen, denen es nicht erlaubt ist, Aktien der Gesellschaft zu besitzen, das Stimmrecht aberkennen.

Art. 10. Ausgabe und Rückkauf von Aktien. Der Verwaltungsrat ist uneingeschränkt berechtigt, eine unbegrenzte Anzahl voll einbezahlter Aktien zu jeder Zeit an sachkundige Anleger im Sinne des Gesetzes von 2007 auszugeben, ohne den bestehenden Aktionären ein Vorrecht zur Zeichnung neu auszugebender Aktien einzuräumen.

Der Verwaltungsrat kann die Häufigkeit der Ausgabe von Aktien Einschränkungen unterwerfen; er kann insbesondere entscheiden, dass Aktien ausschließlich während einer oder mehrerer Zeichnungsfristen oder sonstiger Fristen gemäß den Bestimmungen in den Verkaufsunterlagen der Gesellschaft ausgegeben werden. Der Verwaltungsrat behält sich das Recht vor, jeden Zeichnungsantrag ganz oder teilweise zurückzuweisen oder jederzeit ohne vorherige Mitteilung die Ausgabe von Aktien auszusetzen. Nach der Erstemission erfolgt die Ausgabe von Aktien zum Nettovermögenswert gemäß Artikel 11 der vorliegenden Satzung.

Immer wenn die Gesellschaft Aktien zur Zeichnung anbietet, so wird der Ausgabepreis solcher Aktien dem Anteilwert gemäß Artikel 11 dieser Satzung an einem Bewertungstag entsprechen, wie dieser im Einklang mit der vom Verwaltungsrat von Zeit zu Zeit festgelegten Politik bestimmt wird. Dieser Preis kann durch einen geschätzten Prozentsatz von Kosten und Auslagen, welche der Gesellschaft durch die Anlage des Entgelts aus der Ausgabe entstehen, sowie durch eine, vom Verwaltungsrat zu gegebener Zeit gebilligte Verkaufsprovision erhöht werden. Der so bestimmte Preis wird innerhalb einer Frist, welche vom Verwaltungsrat bestimmt wird, zu entrichten sein; diese Frist wird nicht mehr als zwei Bankarbeitstage ab dem entsprechenden Bewertungstag betragen.

Der Verwaltungsrat kann an jedem seiner Mitglieder, jedem Geschäftsführer, leitenden Angestellten oder sonstigen ordnungsgemäß ermächtigten Vertreter die Befugnis verleihen, Zeichnungsanträge anzunehmen, Zahlungen auf den Preis neu auszugebender Aktien in Empfang zu nehmen und diese Aktien auszuliefern.

Die Gesellschaft kann, im Einklang mit den gesetzlichen Bedingungen nach Luxemburger Recht, welche insbesondere ein Bewertungsgutachten durch den Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft zwingend vorsehen, Aktien gegen Lieferung von Wertpapieren ausgeben, unter der Bedingung, dass eine solche Lieferung von Wertpapieren innerhalb der Anlagebeschränkungen der Gesellschaft erfolgt. Sämtliche Kosten im Zusammenhang mit der Ausgabe von Aktien gegen Lieferung von Wertpapieren sind von den betreffenden Aktionären zu tragen.

Jeder Aktionär kann die Rücknahme aller oder eines Teiles seiner Aktien durch die Gesellschaft nach den Bestimmungen und dem Verfahren, welche vom Verwaltungsrat in den Verkaufsunterlagen für die Aktien festgelegt werden, und innerhalb der vom Gesetz und dieser Satzung vorgesehenen Grenzen verlangen.

Der Rücknahmepreis pro Aktie wird innerhalb einer vom Verwaltungsrat festzulegenden Frist ausgezahlt, welche zwei Bankarbeitstage ab dem entsprechenden Bewertungstag nicht überschreitet, im Einklang mit den Zielbestimmungen des Verwaltungsrates und vorausgesetzt, dass gegebenenfalls ausgegebene Aktienzertifikate und sonstige Unterlagen zur Übertragung von Aktien bei der Gesellschaft eingegangen sind, vorbehaltlich der Bestimmungen gemäß Artikel 12 dieser Satzung.

Der Rücknahmepreis entspricht dem Anteilwert gemäß Artikel 11 dieser Satzung, abzüglich Kosten und gegebenenfalls Provisionen entsprechend den Bestimmungen in den Verkaufsunterlagen für die Aktien. Der Rücknahmepreis kann auf die nächste Einheit der entsprechenden Währung auf- oder abgerundet werden, gemäß Bestimmung des Verwaltungsrates.

Sofern die Zahl oder der gesamte Netto-Vermögenswert von Aktien, welche durch einen Aktionär gehalten werden, nach dem Antrag auf Rücknahme unter eine Zahl oder einen Wert fallen würde, welche vom Verwaltungsrat festgelegt wurden, kann die Gesellschaft bestimmen, dass dieser Antrag als Antrag auf Rücknahme des gesamten Aktienbesitzes des Aktionärs behandelt wird.

Wenn des weiteren an einem Bewertungstag oder zu einem Bewertungszeitpunkt während eines Bewertungstages, die gemäß diesem Artikel gestellten Rücknahmeanträge einen bestimmten Umfang übersteigen, wie dieser vom Verwaltungsrat im Verhältnis zu den ausgegebenen Aktien festgelegt wird, kann der Verwaltungsrat beschließen, dass ein Teil oder die Gesamtheit der Rücknahmeanträge für einen Zeitraum und in einer Weise ausgesetzt wird, wie dies vom Verwaltungsrat im wohlverstandenen Interesse der Gesellschaft für erforderlich gehalten wird. Am nächstfolgenden Bewertungstag, beziehungsweise zum nächstfolgenden Bewertungszeitpunkt während eines Bewertungstages werden diese Rücknahmeanträge vorrangig gegenüber anderen Anträgen abgewickelt.

Sofern der Verwaltungsrat dies entsprechend beschließt, soll die Gesellschaft berechtigt sein, den Rücknahmepreis an jeden Aktionär, der dem zustimmt, unbar auszuzahlen, indem dem Aktionär aus dem Portfolio der Vermögenswerte der

Gesellschaft Vermögensanlagen zu dem jeweiligen Wert (entsprechend der Bestimmungen gemäß Artikel 11) an dem jeweiligen Bewertungstag, an welchem der Rücknahmepreis berechnet wird, entsprechend dem Wert der zurückzunehmenden Aktien zugeteilt werden. Natur und Art der zu übertragenden Vermögenswerte werden in einem solchen Fall auf einer angemessenen und sachlichen Grundlage und ohne Beeinträchtigung der Interessen der anderen Aktionäre bestimmt und die angewandte Bewertung wird durch einen gesonderten Bericht des Wirtschaftsprüfers bestätigt. Die Kosten einer solchen Übertragung trägt der Zessionar.

Art. 11. Nettovermögenswert. Der Nettovermögenswert der Aktien an der Gesellschaft wird an jedem Bankarbeitstag, der zugleich Bankarbeitstag in Luxemburg und Frankfurt am Main ist (der „Bewertungstag“), berechnet.

Der Nettovermögenswert pro Aktie wird in Euro ausgedrückt und wird für jede Aktie der Gesellschaft dadurch bestimmt, dass das Nettovermögen, d.h. die Summe der Aktiva minus der Verbindlichkeiten, durch die Zahl der sich am Bewertungstag im Umlauf befindlichen Aktien geteilt wird. Der Nettovermögenswert der Aktie wird auf die zweite Dezimalzahl abgerundet.

Im Falle von Dividendenzahlungen, Aktienausgaben und -rückkäufen wird das Nettovermögen der Gesellschaft wie folgt angepasst:

- falls eine Dividende je Aktie ausgezahlt wird, verringert sich der Nettovermögenswert der Gesellschaft um den Betrag der Dividendenausschüttung;
- falls Aktien ausgegeben oder zurückgekauft werden, erhöht oder vermindert sich das Nettovermögen der Gesellschaft um den erhaltenen oder eingezahlten Betrag.

Die Aktiva der Gesellschaft beinhalten:

- alle flüssigen Mittel einschließlich hierauf angefallener Zinsen;
- alle ausstehenden Forderungen einschließlich Zinsforderungen auf Konten und Depots sowie Erträge aus verkauften, aber noch nicht gelieferten Vermögenswerten;
- alle Vermögenswerte, die von der Gesellschaft gehalten werden oder zu ihren Gunsten erworben wurden;
- sämtliche sonstigen Vermögenswerte einschließlich im Voraus bezahlter Ausgaben.

Die Aktiva der Gesellschaft werden nach folgenden Regeln bewertet:

- Der Wert der Wertpapiere von Portfoliogesellschaften wird an Hand des Marktwertes oder, sofern dies nicht möglich ist anhand der letzten der Gesellschaft zur Verfügung stehenden Berichte der Verwalter der Portfoliogesellschaften bestimmt.
- Der Wert von Kassenbeständen oder Bankguthaben, Einlagenzertifikaten und ausstehenden Forderungen, vorausbezahlten Auslagen, Bardividenden und erklärten oder aufgelaufenen und noch nicht erhaltenen Zinsen entspricht dem jeweiligen vollen Betrag, es sei denn, dass dieser wahrscheinlich nicht voll bezahlt oder erhalten werden kann, in welchem Falle der Wert unter Einschluss eines angemessenen Abschlages ermittelt wird, um den tatsächlichen Wert zu erhalten.
- Andere Vermögenswerte werden mit dem jeweiligen Marktwert bewertet.

Erweist sich auf Grund besonderer Umstände eine Bewertung nach Maßgabe der vorstehenden Regeln als undurchführbar oder ungenau, ist die Gesellschaft berechtigt, andere allgemein anerkannte und überprüfbare Bewertungskriterien anzuwenden, um eine angemessene Bewertung des Nettovermögens zu erzielen.

Der Wert der Anteile an Beteiligungsgesellschaften, welche nicht in Euro ausgedrückt sind, wird zum Fremdwährungskurs am Tag des Erwerbs in Euro umgerechnet. Der Nettovermögenswert der Gesellschaft ist an jedem Bankarbeitstag am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

Die Verbindlichkeiten der Gesellschaft umfassen:

- sämtliche Kredite und Forderungen gegen die Gesellschaft;
- angefallene und zu zahlende Kosten (einschließlich Kosten für die zentrale Verwaltungsstelle, Beratungs- und Anlageraterkosten, Kosten für die Depotbank);
- sämtliche bekannten gegenwärtigen und zukünftigen Verbindlichkeiten, einschließlich Zahlungsverpflichtungen aus fälligen vertraglichen Verbindlichkeiten und festgelegte, aber noch nicht gezahlte Dividenden der Gesellschaft,
- vom Verwaltungsrat genehmigte und angenommene Verpflichtungen der Gesellschaft;
- sämtliche sonstigen Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Art. 12. Aussetzung der Berechnung des Nettovermögenswertes. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, die Berechnung des Nettovermögenswertes der Aktien in den folgenden Fällen vorübergehend auszusetzen:

- wenn aufgrund von Ereignissen, die nicht in die Verantwortlichkeit oder den Einflussbereich der Gesellschaft fallen, eine normale Verfügung über das Nettovermögen unmöglich wird, ohne die Interessen der Aktionäre schwerwiegend zu beeinträchtigen;
- wenn durch eine Unterbrechung der Nachrichtenverbindung oder aus irgendeinem Grund der Wert eines beträchtlichen Teils des Nettovermögens nicht bestimmt werden kann;
- wenn Einschränkungen des Devisen- oder Kapitalverkehrs die Abwicklung der Geschäfte für Rechnung der Gesellschaft verhindern;
- wenn eine Generalversammlung der Aktionäre einberufen wurde, um die Gesellschaft zu liquidieren.

Die Aussetzung der Berechnung des Nettovermögenswertes wird den Aktionären per Post an die im Aktionärsregister eingetragene Adresse mitgeteilt.

Art. 13 Verwaltungsrat. Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, welche nicht Aktionär der Gesellschaft sein müssen. Die Verwaltungsratsmitglieder werden für eine Dauer von höchstens sechs Jahren gewählt. Der Verwaltungsrat wird von den Aktionären im Rahmen der Generalversammlung gewählt; die Generalversammlung beschließt außerdem die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Vergütung und die Dauer ihrer Amtszeit.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden durch die Mehrheit der anwesenden und vertretenen Aktien gewählt.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen durch einen Beschluss der Generalversammlung abberufen oder ersetzt werden.

Bei Ausfall eines amtierenden Verwaltungsratsmitgliedes werden die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates die fehlende Stelle zeitweilig ausfüllen; die Aktionäre werden bei der nächsten Generalversammlung eine endgültige Entscheidung über die Ernennung treffen.

Art. 14. Befugnisse des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat verfügt über die umfassende Befugnis, alle Verfügungs- und Verwaltungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes und im Einklang mit der Anlagepolitik gemäß Artikel 19 dieser Satzung vorzunehmen.

Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich gesetzlich oder durch diese Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, können durch den Verwaltungsrat getroffen werden.

Art. 15. Übertragung von Befugnissen. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse im Zusammenhang mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft (einschließlich der Berechtigung, als Zeichnungsberechtigter für die Gesellschaft zu handeln) und seine Befugnisse zur Ausführung von Handlungen im Rahmen der Geschäftspolitik und des Gesellschaftszweckes an eine oder mehrere natürliche oder juristische Personen übertragen, wobei diese Personen nicht Mitglieder des Verwaltungsrates sein müssen und die Befugnisse haben, welche vom Verwaltungsrat bestimmt werden und diese Befugnisse, vorbehaltlich der Genehmigung des Verwaltungsrates, weiter delegieren können.

Die Gesellschaft kann, wie im Einzelnen in den Verkaufsunterlagen zu den Aktien an der Gesellschaft beschrieben, einen Anlageberatungsvertrag mit einer oder mehreren Gesellschaft(en) ("Anlageberater") abschließen, welche im Hinblick auf die Anlagepolitik gemäß Artikel 19 dieser Satzung der Gesellschaft Empfehlungen geben und diese beraten soll(en).

Der Verwaltungsrat kann auch Einzelvollmachten durch notarielle oder privatschriftliche Urkunden übertragen.

Art. 16. Verwaltungsratssitzung. Der Verwaltungsrat wird aus seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden bestimmen. Der erste Vorsitzende kann durch die Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden. Der Verwaltungsrat kann einen Sekretär bestimmen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss und der die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen und Generalversammlungen erstellt und verwahrt. Der Verwaltungsrat tritt auf Einladung des Verwaltungsratsvorsitzenden oder zweier Verwaltungsratsmitglieder an dem in der Einladung angegebenen Ort zusammen.

Der Verwaltungsratsvorsitzende leitet die Verwaltungsratssitzungen und die Generalversammlungen. In seiner Abwesenheit können die Aktionäre oder die Mitglieder des Verwaltungsrates ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates oder im Falle der Generalversammlung, eine andere Person mit der Leitung beauftragen.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden zu jeder Verwaltungsratssitzung wenigstens 14 Tage vor dem entsprechenden Datum schriftlich eingeladen, außer in Notfällen, in welchen Fällen die Art des Notfalls in der Einladung vermerkt wird. Auf diese Einladung kann übereinstimmend schriftlich, durch Telegramm, Telex, Telefax oder ähnliche Kommunikationsmittel verzichtet werden. Eine Einladung ist nicht notwendig für Sitzungen, welche zu Zeitpunkten und an Orten abgehalten werden, die zuvor in einem Verwaltungsratsbeschluss bestimmt worden waren.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann sich auf jeder Verwaltungsratssitzung schriftlich, durch Telegramm, Telex, Telefax oder ähnliche Kommunikationsmittel durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied oder eine andere Person vertreten lassen. Ein einziges Verwaltungsratsmitglied kann mehrere seiner Kollegen vertreten.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann an einer Verwaltungsratssitzung im Wege einer telephonischen Konferenzschaltung oder durch ähnliche Kommunikationsmittel, welche ermöglichen, dass sämtliche Teilnehmer an der Sitzung einander hören können, teilnehmen und diese Teilnahme steht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung gleich.

Der Verwaltungsrat kann nur auf ordnungsgemäß einberufenen Verwaltungsratssitzungen handeln. Die Verwaltungsratsmitglieder können die Gesellschaft nicht durch Einzelunterschriften verpflichten, außer im Falle einer ausdrücklichen entsprechenden Ermächtigung durch einen Verwaltungsratsbeschluss.

Der Verwaltungsrat kann nur dann gültige Beschlüsse fassen oder Handlungen vornehmen, wenn wenigstens die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder oder ein anderes vom Verwaltungsrat festgelegtes Quorum anwesend oder vertreten sind.

Verwaltungsratsbeschlüsse werden protokolliert und die Protokolle werden vom Vorsitzenden der Verwaltungsratssitzung unterzeichnet. Auszüge aus diesen Protokollen, welche zu Beweis Zwecken in gerichtlichen oder sonstigen Verfahren erstellt werden, sind vom Vorsitzenden der Verwaltungsratssitzung oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern rechtsgültig zu unterzeichnen.

Beschlüsse werden mit Mehrheit der anwesenden und vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst. Bei Stimmengleichheit fällt dem Vorsitzenden der Verwaltungsratssitzung das entscheidende Stimmrecht zu.

Schriftliche Beschlüsse im Umlaufverfahren, welche von allen Mitgliedern des Verwaltungsrates gebilligt und unterzeichnet sind, stehen Beschlüssen auf Verwaltungsratssitzungen gleich; jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann solche Beschlüsse schriftlich, durch Telegramm, Telex, Telefax oder ähnliche Kommunikationsmittel billigen. Diese Billigung wird schriftlich zu bestätigen sein und die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll zum Nachweis der Beschlussfassung.

Art. 17. Zeichnungsbefugnis. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft rechtsgültig durch die gemeinschaftliche Unterschrift zweier Mitglieder des Verwaltungsrates oder durch die gemeinschaftliche oder einzelne Unterschrift von Personen, welche hierzu vom Verwaltungsrat ermächtigt wurden, verpflichtet.

Art. 18. Vergütung des Verwaltungsrates. Die Vergütungen für Verwaltungsratsmitglieder werden von der Gesellschafterversammlung festgelegt. Sie umfassen auch Auslagen und sonstige Kosten, welche den Verwaltungsratsmitgliedern in Ausübung ihrer Tätigkeit entstehen, einschließlich eventueller Kosten für Rechtsverfolgungsmaßnahmen, es sei denn, solche seien veranlasst durch vorsätzliches oder grob fahrlässiges Verhalten des betreffenden Verwaltungsratsmitglieds.

Art. 19. Anlagepolitik. Die Vermögenswerte der Gesellschaft werden nach dem Grundsatz der Risikostreuung in Wertpapieren und anderen zulässigen Vermögenswerten angelegt, unter Berücksichtigung der Anlageziele und Anlagegrenzen der Gesellschaft, wie sie in dem von der Gesellschaft herausgegebenen Verkaufsprospekt und der vorliegenden Satzung beschrieben werden, sowie unter Einhaltung der Bestimmungen des Gesetzes von 2007.

Die Gesellschaft kann überschüssige Liquidität bis zur endgültigen Verwendung kurzfristig in Sichteinlagen bei Kreditinstituten anlegen.

Art. 20. Generalversammlung. Die Generalversammlung repräsentiert die Gesamtheit der Aktionäre der Gesellschaft. Ihre Beschlüsse binden alle Aktionäre. Sie hat die umfassende Befugnis, Handlungen im Zusammenhang mit der Geschäftstätigkeit der Gesellschaft anzuordnen, auszuführen oder zu genehmigen.

Die Generalversammlung tritt auf Einladung des Verwaltungsrates zusammen.

Sie kann auch auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens ein Zehntel des Gesellschaftsvermögens repräsentieren, zusammentreten.

Die jährliche Generalversammlung wird im Einklang mit den Bestimmungen des Luxemburger Rechts in Luxemburg-Stadt an einem in der Einladung angegebenen Ort am zweiten Mittwoch des Monats März um 14:00 Uhr abgehalten.

Wenn dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag oder Bankfeiertag in Luxemburg ist, wird die jährliche Generalversammlung am nächstfolgenden Bankarbeitstag abgehalten.

Andere Generalversammlungen können an solchen Orten und zu solchen Zeiten abgehalten werden, wie dies in der entsprechenden Einladung angegeben wird.

Die Aktionäre treten auf Einladung des Verwaltungsrates, welche die Tagesordnung enthält und wenigstens acht Tage vor der Generalversammlung an jeden Inhaber von Namensanteilen an dessen im Aktionärsregister eingetragene Adresse versandt werden muss, zusammen. Die Mitteilung an die Inhaber von Namensaktien muss auf der Versammlung nicht nachgewiesen werden. Die Tagesordnung wird vom Verwaltungsrat vorbereitet, außer in den Fällen, in welchen die Versammlung auf schriftlichen Antrag der Aktionäre zusammentritt, in welchem Falle der Verwaltungsrat eine zusätzliche Tagesordnung vorbereiten kann.

Wenn sämtliche Aktien als Namensaktien ausgegeben werden und wenn keine Veröffentlichungen erfolgen, kann die Einladung an die Aktionäre ausschließlich per Einschreiben erfolgen.

Sofern sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sich selbst als ordnungsgemäß eingeladen und über die Tagesordnung in Kenntnis gesetzt erachten, kann die Generalversammlung ohne schriftliche Einladung stattfinden.

Der Verwaltungsrat kann sämtliche sonstigen Bedingungen festlegen, welche von den Aktionären zur Teilnahme an einer Generalversammlung erfüllt werden müssen.

Auf der Generalversammlung werden lediglich solche Vorgänge behandelt, welche in der Tagesordnung enthalten sind (die Tagesordnung wird sämtliche gesetzlich erforderlichen Vorgänge enthalten).

Jede stimmberechtigte Aktie repräsentiert eine Stimme. Ein Aktionär kann sich bei jeder Generalversammlung durch eine schriftliche Vollmacht an eine andere Person, welche kein Aktionär sein muss und Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft sein kann, vertreten lassen.

Vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen durch das Gesetz oder diese Satzung werden die Beschlüsse auf der Generalversammlung durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Art. 21. Depotbank. In dem gesetzlich erforderlichen Umfang wird die Gesellschaft einen Depotbankvertrag mit der Hauck & Aufhäuser Banquiers Luxembourg S.A., einer Bank im Sinne des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor ("Depotbank") abschließen.

Die Depotbank wird die Pflichten erfüllen und die Verantwortung übernehmen, wie dies gemäß den anwendbaren gesetzlichen Bestimmungen vorgesehen ist.

Sowohl die Depotbank als auch die Gesellschaft sind berechtigt, die Depotbankbestellung jederzeit im Einklang mit dem Depotbankvertrag zu kündigen. In diesem Fall wird der Verwaltungsrat alle Anstrengungen unternehmen, um inne-

rhalb von zwei Monaten mit Genehmigung der zuständigen Aufsichtsbehörde eine andere Bank zur Depotbank zu bestellen. Bis zur Bestellung einer neuen Depotbank wird die bisherige Depotbank zum Schutz der Interessen der Aktionäre ihren Pflichten als Depotbank vollumfänglich nachkommen.

Art. 22. Wirtschaftsprüfer. Die Rechnungsdaten im Jahresbericht der Gesellschaft werden durch einen Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprise agréé) geprüft, welcher von der Generalversammlung ernannt und von der Gesellschaft bezahlt wird.

Der Wirtschaftsprüfer erfüllt sämtliche Pflichten im Sinne der anwendbaren gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 23. Geschäftsjahr. Das Rechnungsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Oktober eines jeden Jahres und endet am 30. September des darauf folgenden Jahres.

Der Jahresabschluss der Gesellschaft wird in der dem Gesellschaftskapital entsprechenden Währung, d.h. in Euro, aufgestellt.

Art. 24. Ausschüttungen. Die Verwendung des jährlichen Ertrages wird von der Generalversammlung auf Vorschlag des Verwaltungsrates festgelegt.

Die Ausschüttung von Netto-Erträgen aus den Anlagen kann unabhängig von realisierten oder unrealisierten Kapitalverlusten oder –gewinnen erfolgen. Die Gesellschaft schüttet freie Liquidität so bald als möglich nach deren Vereinnahmung aus. Bei der Bestimmung des auszuschüttenden Betrages ist auf eine angemessene Liquiditätsreserve zur Bestreitung der Kosten und Ausgaben der Gesellschaft zu achten.

Der Verwaltungsrat kann Zwischenausschüttungen im Einklang mit den gesetzlichen Bestimmungen beschließen. Der Beschluss über die Zwischenausschüttungen bedarf keiner Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung.

Die Zahlung von Ausschüttungen an die Inhaber von Namensaktien erfolgt an die im Aktionärsregister hinterlegte Bankverbindung.

Ausschüttungen werden in Euro zu einem Zeitpunkt und an einem Ort ausgezahlt, wie dies der Verwaltungsrat zu gegebener Zeit bestimmt.

Art. 25. Auflösung der Gesellschaft. Die Gesellschaft kann zu jeder Zeit durch Beschluss der Generalversammlung und vorbehaltlich des für Satzungsänderungen erforderlichen Quorums und der Mehrheitserfordernisse gemäß Artikel 27 dieser Satzung aufgelöst werden.

Sofern das Gesellschaftsvermögen unter zwei Drittel des Mindestgesellschaftsvermögens gemäß Artikel 5 dieser Satzung fällt, wird die Frage der Auflösung durch den Verwaltungsrat der Generalversammlung vorgelegt. Die Generalversammlung, welche ohne Quorum entscheiden kann, wird mit der einfachen Mehrheit der auf der Generalversammlung vertretenen Aktien entscheiden.

Die Frage der Auflösung der Gesellschaft wird des Weiteren der Generalversammlung vorgelegt, sofern das Gesellschaftsvermögen unter ein Viertel des Mindestgesellschaftsvermögens gemäß Artikel 5 dieser Satzung fällt. In diesem Falle wird die Generalversammlung ohne Quorumfordernis abgehalten und die Auflösung kann durch die Aktionäre entschieden werden, welche ein Viertel der auf der Generalversammlung vertretenen stimmberechtigten Anteile halten.

Die Versammlung muss so rechtzeitig einberufen werden, dass sie innerhalb von vierzig Tagen nach Feststellung der Tatsache, dass das Netto-Gesellschaftsvermögen unterhalb zwei Drittel bzw. ein Viertel des gesetzlichen Minimums gefallen ist, abgehalten werden kann.

Art. 26. Liquidierung. Die Liquidierung wird durch einen oder mehrere Liquidatoren ausgeführt, welche ihrerseits natürliche oder juristische Personen sein können und von der Generalversammlung, die auch über ihre Befugnisse und über ihre Vergütung entscheidet, ernannt werden.

Art. 27. Änderungen der Satzung. Die Satzung kann durch eine Generalversammlung, welche den Quorumserfordernissen gemäß dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaft einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen (das "Gesetz von 1915") unterliegt, geändert werden. Abweichend von den Mehrheitserfordernissen des Gesetzes von 1915 kann die Satzung nur durch die Entscheidung einer Generalversammlung mit einer Mehrheit von wenigstens drei Vierteln der abgegebenen Stimmen geändert werden.

Art. 28. Interessenkonflikte. Verträge und sonstige Geschäfte zwischen der Gesellschaft und einer anderen Gesellschaft oder Unternehmung werden nicht dadurch beeinträchtigt oder deshalb ungültig, weil ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder oder Angestellte der Gesellschaft an dieser anderen Gesellschaft oder Unternehmung ein persönliches Interesse haben oder dort Verwaltungsratsmitglied, Gesellschafter, leitender oder sonstiger Angestellter sind. Jedes Verwaltungsratsmitglied und jeder leitende Angestellte der Gesellschaft, welche als Verwaltungsratsmitglied, leitender Angestellter oder einfacher Angestellter in einer Gesellschaft oder Unternehmung, mit welcher die Gesellschaft Verträge abschließt oder sonstige Geschäftsbeziehungen eingeht, wird durch diese Verbindung mit dieser anderen Gesellschaft oder Unternehmung nicht daran gehindert, im Zusammenhang mit einem solchen Vertrag oder einer solchen Geschäftsbeziehung zu beraten, abzustimmen oder zu handeln.

Sofern ein Verwaltungsratsmitglied oder ein leitender Angestellter der Gesellschaft im Zusammenhang mit einem Geschäftsvorfall der Gesellschaft ein den Interessen der Gesellschaft entgegengesetztes persönliches Interesse hat, wird dieses Verwaltungsratsmitglied oder dieser leitende Angestellter dem Verwaltungsrat dieses entgegengesetzte persönli-

che Interesse mitteilen und im Zusammenhang mit diesem Geschäftsvorfall nicht an den Beratungen oder Abstimmungen teilnehmen und dieser Geschäftsvorfall wird ebenso wie das persönliche Interesse des Verwaltungsratsmitglieds oder leitenden Angestellten der nächstfolgenden Generalversammlung berichtet.

"Entgegengesetztes Interesse" entsprechend der vorstehenden Bestimmungen bedeutet nicht eine Verbindung mit einer Angelegenheit, Stellung oder einem Geschäftsvorfall, welcher eine bestimmte Person, Gesellschaft oder Unternehmung umfasst, welche gelegentlich vom Verwaltungsrat nach dessen Ermessen benannt werden.

Art. 29. Anwendbares Recht. Sämtliche in dieser Satzung nicht geregelten Fragen werden durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und das Gesetz von 2007 einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen der jeweiligen Gesetze geregelt.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 30.09.2011.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung wird am 14. März des Jahres 2012 stattfinden.

Zeichnung des Gründungskapitals

Das Gründungskapital wird wie folgt gezeichnet:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A., vorgenannt, zeichnet

1 Aktie zum Gegenwert von fünfzigtausend Euro (Euro 50.000,-).

Die Einzahlung des gesamten Gründungskapitals wurde dem unterzeichneten Notar ordnungsgemäß nachgewiesen.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26, 26-3 und 26-5 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Beschluss des alleinigen Gesellschafters

Oben angeführter Gründungsgesellschafter, welcher das gesamte gezeichnete Gründungskapital vertritt, hat unverzüglich als alleiniger Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

I. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

- Stefan Schneider, Geschäftsleiter, geboren am 26.04.1967 in Ehringshausen, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg

- Dr. Günter Pferdenges, Vorstand, geboren am 27.05.1958 in Mönchengladbach, beruflich ansässig in Uerdingerstr. 267, D-47800 Krefeld

- Dr. Rainer Maschmeier, Rechtsanwalt, geboren am 13.01.1944 in Gniezno (Polen), beruflich ansässig in Inselstr. 20, D-40479 Düsseldorf

Stefan Schneider wird zum Verwaltungsratsvorsitzenden ernannt.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2012.

II. Sitz der Gesellschaft ist 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg.

III. Zum Wirtschaftsprüfer wird ernannt:

KPMG Audit S.à r.l., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, (RCS Luxembourg B 103590).

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers endet mit der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2012.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, welcher dem unterzeichneten Notar nach Namen, Zivilstand und Wohnort bekannt ist, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M.-O. SCHARWATH und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44881. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG – der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 14. Oktober 2010.

Référence de publication: 2010137504/469.

(100157135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

DBM, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de DBM modifié au 27. septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
IPConcept Fund Management S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010133083/11.

(100151085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Samba China Opportunities Fund, Fonds Commun de Placement.

L'acte modificatif au règlement de gestion de Samba China Opportunities Fund au 2 novembre 2010 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Global Funds Management S.A.

Référence de publication: 2010139386/9.

(100158902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Sella Global Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.772.

—
RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la publication, dans le Mémorial C n° 1241 du 15 juin 2010, page 59557, de la mention du dépôt au Registre de commerce et des sociétés des comptes annuels 2009 de la société Sella Global Strategy Sicav:

au lieu de: «Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés (...)»,

lire: «Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés (...)».

Référence de publication: 2010141539/11.

Acanthe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 170, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 98.919.

—
RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la publication, dans le Mémorial C n° 1475 du 19 juillet 2010, page 70781, de la mention du dépôt au Registre de commerce et des sociétés des comptes annuels 2007 de la société Acanthe S.à r.l.:

au lieu de: «Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés (...)»,

lire: «Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés (...)».

Référence de publication: 2010141543/11.

Kapitalfonds L.K., Fonds Commun de Placement.

Mitteilung an die Anteilhaber des von der GS&P Kapitalanlagegesellschaft S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") verwalteten Kapitalfonds L.K., einem fonds commun de placement, welcher den Bestimmungen des Teils I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt (der "Fonds").

Die vom Verwaltungsrat der Verwaltungsgesellschaft beschlossene Liquidation des Teilfonds Kapitalfonds L.K. Property Stocks Opportunity-Unterfonds zum 7. September 2009 wurde abgeschlossen. Der Verwaltungsrat erklärt somit das Liquidationsverfahren des Teilfonds für geprüft und beendet.

Luxemburg, im Oktober 2010.

GS&P Kapitalanlagegesellschaft S.A.
Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2010141544/705/13.

Betsah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 14.649.

Sofisa S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.762.

—
PROJET DE FUSION
PAR ABSORPTION

L'an deux mille dix, le dix-neuf octobre.

Par- devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Le conseil d'administration de la société anonyme BETSAH S.A., avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 14.649,

représenté aux fins des présentes par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Paul LEESCH, commerçant en retraite, demeurant à CH-9113 Degersheim, Wolfensberg,
- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert,

2.- Le conseil d'administration de la société anonyme SOFISA S.A., avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 54.762,

représenté aux fins des présentes par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Paul LEESCH, prénommé,
- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter en la forme authentique le projet de fusion qui suit:

Il est proposé de réaliser la fusion par absorption par la société anonyme BETSAH S.A., ci-après dénommée la "Société Absorbante" de la société anonyme SOFISA S.A., ci- après dénommée la "Société Absorbée".

A. Description des sociétés à fusionner

1. Société Absorbante. La société anonyme BETSAH S.A., ci-après désignée la "Société Absorbante", ayant son siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile), inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 14.649, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1976, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 33 du 9 février 1977, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Frank BADEN, en date du 10 octobre 1980, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 270 du 22 novembre 1980;

- suivant acte reçu par le même notaire Frank BADEN, en date du 20 octobre 1982, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 311 du 27 novembre 1982;

- suivant acte reçu par le même notaire Frank BADEN, en date du 27 novembre 1984, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 13 du 16 janvier 1985;

- suivant acte reçu par le même notaire Frank BADEN, en date du 30 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 149 du 19 avril 1994;

- suivant acte reçu par le même notaire Frank BADEN, en date du 23 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 89 du 11 février 1998;

- suivant acte reçu par le même notaire Frank BADEN, en date du 30 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 720 du 5 octobre 1998;

- suivant acte reçu par le même notaire Frank BADEN, en date du 9 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 149 du 8 mars 1999;

- suivant acte reçu par le même notaire Frank BADEN, en date du 12 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 657 du 27 avril 2002;

- suivant acte reçu par le même notaire Frank BADEN, en date du 9 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 215 du 10 mars 2005.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2266 du 16 septembre 2008.

Actuellement fixé à six millions d'Euros (€ 6.000.000,-), son capital social sera au moment de la réalisation effective de la fusion de six millions d'Euros (€ 6.000.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

2. Société Absorbée. La société anonyme SOFISA S.A., ci-après désignée la "Société Absorbée", ayant son siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile), inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 54.762, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 23 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 371 du 2 août 1996, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Frank BADEN en date du 30 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 102 du 31 janvier 2000;
- suivant acte de fusion reçu par ledit notaire Frank BADEN en date du 9 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 213 du 17 mars 2000;
- suivant acte reçu par ledit notaire Frank BADEN en date du 20 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 79 du 27 janvier 2003;
- suivant acte reçu par ledit notaire Frank BADEN en date du 24 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 897 du 8 mai 2006.

Son capital souscrit et entièrement libéré s'élève à deux cent quatre-vingt-trois millions d'Euros (€ 283.000.000,-), représenté par onze millions trois cent dix-neuf mille neuf cent cinquante-quatre (11.319.954) actions sans désignation de valeur nominale.

B. Modalités de la Fusion

1. La fusion sera réalisée par voie d'absorption de SOFISA S.A., la Société Absorbée, par BETSAH S.A., la Société Absorbante, et est motivée par la nécessité de réorganiser et de regrouper les activités de ces deux sociétés.

2. Le projet de fusion est basé sur les bilans de la Société Absorbée et de la Société Absorbante établis à la date du 30 septembre 2010.

La fusion prendra effet entre la Société Absorbée et la Société Absorbante en date du 1^{er} décembre 2010.

A compter de cette date, les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme accomplies du point de vue comptable et fiscal pour le compte de la Société Absorbante, et tous bénéfices ou pertes réalisés par la Société Absorbée après cette date sont censés réalisés pour le compte de la Société Absorbante.

3. La fusion sera effectivement réalisée à la date où seront intervenues les décisions concordantes à prendre au sein des sociétés en cause c'est-à-dire à la date de la dernière assemblée générale des sociétés fusionnantes adoptant la fusion et sera opposable aux tiers après la publication de ces assemblées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

4. Toutes les opérations de la fusion-absorption envisagée par les présentes seront réalisées conformément aux dispositions de la section XIV, sous-section 1, articles 261 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et au terme de la procédure sur le régime de laquelle la fusion est placée, la Société Absorbée fera apport à la Société Absorbante de tous ses actifs et passifs, rien réservé ni excepté.

5.- La société Absorbante détient l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social et donnant droit de vote de la société absorbée et entend fusionner avec la société absorbée (SOFISA S.A.) par absorption de cette dernière conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915.

6. Il n'est accordé, par l'effet de la fusion, aucun avantage particulier ni aux administrateurs, ni aux experts, ni aux commissaires des deux sociétés qui fusionnent.

7. La fusion par absorption entraînera de plein droit toutes les conséquences prévues par l'article 274 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Ainsi, par l'effet de la fusion, la Société Absorbée sera dissoute et toutes les actions qu'elle a émises seront annulées.

8. a) La Société Absorbante deviendra propriétaire des biens qui lui ont été apportés par la Société Absorbée dans l'état où ceux-ci se trouvent au 30 novembre 2010, sans droit de recours contre la Société Absorbée pour quelque raison que ce soit.

b) La Société Absorbée garantit à la Société Absorbante que les créances cédées dans le cadre de la fusion sont certaines mais elle n'assume aucune garantie quant à la solvabilité des débiteurs cédés.

c) La Société Absorbante acquittera à compter du 1^{er} décembre 2010 tous impôts, contributions, taxes, redevances, primes d'assurance et autres, tant ordinaires qu'extraordinaires, qui grèveront ou pourront grever la propriété des biens apportés.

d) La Société Absorbante exécutera tous contrats et tous engagements, de quelque nature que ce soit, de la Société Absorbée, tels que ces contrats et engagements existent à la date effective.

e) Les droits et créances compris dans le patrimoine de la Société Absorbée sont transférés à la Société Absorbante avec toutes les garanties tant réelles que personnelles qui y sont attachées. La Société Absorbante sera ainsi subrogée, sans qu'il y ait novation, dans tous les droits réels et personnels de la Société Absorbée en relation avec tous les biens et contre tous les débiteurs sans exception, le tout conformément à la répartition des éléments du bilan.

f) La Société Absorbante assumera toutes les obligations et dettes, de quelque nature que ce soit, de la Société Absorbée. En particulier, elle paiera en principal et intérêts toutes dettes et toutes obligations, de quelque nature que ce soit, incombant à la Société Absorbée.

9. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société Absorbée prennent fin à la date d'effet de la fusion. Décharge entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société Absorbée.

10. Tous les actionnaires de la Société Absorbante ont le droit, un mois au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, de prendre connaissance au siège social de la société dont ils sont actionnaires, du projet de fusion, des comptes annuels ainsi que des rapports de gestion et tous autres documents, tels que déterminés à l'article 267 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

11. Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante.

12. La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations par la Société Absorbée à la Société Absorbante.

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats, archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

13. Les assemblées générales extraordinaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante, qui auront à approuver le projet de fusion, auront lieu immédiatement après l'expiration du délai d'un mois à partir de la publication du présent projet.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. LEESCH, M. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 octobre 2010. Relation: ECH/2010/1473. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 octobre 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010141665/143.

(100161946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

BELUXOIL Handel und Transport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 42.885.

Broadstreet of Münsbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.780.

—
RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la publication, dans le Mémorial C n° 2276 du 25 octobre 2010, page 109224, de la mention du dépôt au Registre de commerce et des sociétés du bilan arrêté au 31 décembre 2009 de la société BELUXOIL Handel und Transport S.à r.l.:

1) La société Broadstreet of Münsbach S.à r.l., qui n'est en rien concernée par ladite publication, ne doit pas figurer dans l'en-tête, lequel doit mentionner les coordonnées de BELUXOIL Handel und Transport S.à r.l., telles que reprises dans l'en-tête du présent rectificatif.

2) A la dernière ligne de l'insertion, la référence du dépôt au Registre de commerce et des sociétés doit être corrigée: au lieu de: «(100141914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.», lire: «(100141585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.»

Il y a lieu en outre de corriger le sommaire du même Mémorial C n° 2276, à la page 109201, en y supprimant la ligne «Broadstreet of Münsbach S.à r.l. ... 109224» et en y ajoutant une ligne «BELUXOIL Handel und Transport S.à r.l. ... 109224».

Référence de publication: 2010142209/22.

Isolindus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 94, Waistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 67.701.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/09/2010.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2010126609/12.

(100144323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

K-Dow Petrochemicals Americas Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 140.576.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2010126614/12.

(100144342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Solarig-Stream S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 150.478.

In the year Two Thousand and Ten, on the seventh day of September.

Before Maitre Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

An extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders Meeting") of the company SOLARIG-STREAM S.A., a public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 150478 (the "Company"), was held.

The company was incorporated by virtue of a deed received by the undersigned notary on December 9, 2009, published in the Mémorial C number 270 of February 8, 2010.

The articles of association of the company were amended by virtue of a deed received by the undersigned notary on April 2nd, 2010, published in the Mémorial C number 1103 of May 26, 2010.

The extraordinary general meeting was presided by Mr. Shaohui ZHANG, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L2320 Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as Secretary Mr. Marco SCHMITZ, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer Ms. Jil ROESER, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Having been constituted, the board of the meeting drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the appearing persons and by the notary, will remain attached to the present minutes together with the powers of attorney and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the shareholders representing the full amount of the share capital of the Company were present or validly represented at the Shareholders Meeting. The Shareholders Meeting could thus validly deliberate and decide on all points on the agenda.

II. The agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of Fifty Thousand Euros (EUR 50,000) and by the issue of Fifty Thousand (50,000) mandatory preferred redeemable shares having a par value of One Euro (EUR 1) each

(the "MPRS 2") so as to bring it from its present amount of Two Hundred and Fifty Thousand Euro (EUR 250, 000), represented by Two Hundred and Fifty Thousand (250,000) shares divided in One Hundred Thousand (100,000) class A shares having a par value of One Euro (EUR 1) each (the "Class A Shares"), One Hundred Thousand (100,000) class B shares having a par value of One Euro (EUR 1) each (the "Class B Shares") and Fifty Thousand (50,000) mandatorily redeemable preferred shares having a par value of One Euro (EUR 1) each (the "MRPS"), to the amount of Three Hundred Thousand Euro (EUR 300,000) represented by Three Hundred Thousand shares (300,000) divided in One Hundred Thousand (100,000) Class A Shares, One Hundred Thousand (100,000) Class B Shares and One Hundred Thousand (100,000) MPRS having a par value of One Euro (EUR 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company;

2. Subscription and payment by SQM RENEWABLE ENERGY (Hong Kong) Co., LIMITED of Fifty Thousand (50,000) MPRS 2 together with a MRPS Share Premium 2 amounting to Four Million Nine Hundred and Fifty Thousand Euro (EUR 4,950,000) having such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company in consideration for a contribution in cash consisting of Five Million Euro (EUR 5,000,000);

3. Consequent amendment of article 5 of the articles of the Company;

4. Amendment of article 19, second paragraph, of the articles of the Company;

5. Granting of authorization to any one director of the Company or to any lawyer of the law firm WILDGEN with offices in Luxembourg to carry out any action necessary or incidental in relation to the resolutions to be taken on the basis of the present agenda; and

6. Any other business.

The shareholders made the following resolutions:

First resolution

The Shareholders Meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of Fifty Thousand Euros (EUR 50,000) and by the issue of Fifty Thousand (50,000) mandatory preferred redeemable shares having a par value of One Euro (EUR 1) each (the "MPRS 2"), so as to bring it from its present amount of Two Hundred and Fifty Thousand Euro (EUR 250, 000), represented by Two Hundred and Fifty Thousand (250,000) shares divided in One Hundred Thousand (100,000) class A shares having a par value of One Euro (EUR 1) each (the "Class A Shares"), One Hundred Thousand (100,000) class B shares having a par value of One Euro (EUR 1) each (the "Class B Shares") and Fifty Thousand (50,000) mandatorily redeemable preferred shares having a par value of One Euro (EUR 1) each (the "MRPS"), to the amount of Three Hundred Thousand Euro (EUR 300,000) represented by Three Hundred Thousand shares (300,000) divided in One Hundred Thousand (100,000) Class A Shares, One Hundred Thousand (100,000) Class B Shares and One Hundred Thousand (100,000) MPRS having a par value of One Euro (EUR 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company.

Subscription and Payment

Further appeared said Mr. Shaohui ZHANG, prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney of SQM RENEWABLE ENERGY (Hong Kong) Co., LIMITED, a private limited liability company incorporated in the Hong Kong Special Administrative Region (registered number 1362485) and whose registered office is at Room 1207, Wing Tuck Comm. Centre, 177-183 Wing Lok Street, Sheung Wan, Hong Kong, by virtue of a power of attorney granted on August 24, 2010.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder, the members of the board and the notary in order to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of SQM RENEWABLE ENERGY (Hong Kong) Co., LIMITED of Fifty Thousand (50,000) MPRS 2 together with a MRPS Share Premium 2 amounting to Four Million Nine Hundred and Fifty Thousand Euro (EUR 4,950,000) having such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company in consideration for a contribution in cash consisting of Five Million Euro (EUR 5,000,000).

Thereupon the Shareholders Meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to issue and allocate the above listed MPRS 2 to SQM RENEWABLE ENERGY (Hong Kong) Co., LIMITED.

Second resolution

The Shareholders Meeting resolved to amend article 5, paragraphs 1 and 2, of the articles association of the Company so as to give it the following wording:

" Art. 5. Corporate Capital.

5.1 The subscribed share capital is set at Three Hundred Thousand Euro (EUR 300,000) represented by Three Hundred Thousand shares (300,000) divided in One Hundred Thousand (100,000) Class A Shares, One Hundred Thousand (100,000) Class B Shares and One Hundred Thousand (100,000) MPRS having a par value of One Euro (EUR 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company.

5.2 Class A Shares, Class B Shares, MRPS, MRPS 1 and MRPS 2 are collectively referred to as the "Shares". MRPS, MRPS 1 and MRPS 2 are collectively referred to as the "MPRS" and shall bear the same rights and obligations of the MRPS

except for those set forth at Article 19 of the articles of the Company. The share premium dedicated to the MRPS is hereinafter defined as "MRPS Share Premium", the share premium dedicated to the MRPS 1 is hereinafter defined as "MRPS Share Premium 1 and the share premium dedicated to the MRPS 2 is hereinafter defined as "MRPS Share Premium 2"."

Third resolution

The Shareholders Meeting resolved to amend of article 19, paragraph 2, of the articles association of the Company so as to give it the following wording:

"Each MRPS holder is entitled (i) for the first calendar year starting from the incorporation of the Company (the "First Calendar Year") to a preferential dividend at the annual rate of Six per cent (6%) over the Special Reserve, which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year and (ii) a preferential dividend at the annual rate of Ten per cent (10%) which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year, over the Special Reserve for any period subsequent to the First Calendar Year.

Each MRPS 1 holder is entitled (i) for one calendar year starting on April 2, 2010 to a preferential dividend at the annual rate of Six per cent (6%) which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year, over the aggregate amount of Two Million and Five Hundred Thousand Euros (EUR 2,500,000) and (ii) a preferential dividend at the annual rate of Ten per cent (10%) which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year, over the aggregate amount of Two Million and Five Hundred Thousand Euros (EUR 2,500,000) for any period subsequent to the said calendar year starting on April 2, 2010.

Each MRPS 2 holder is entitled (i) for one calendar year starting on September 7, 2010 to a Preferential Dividend at the annual rate of Six per cent (6%) which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year, over the aggregate amount of Five Million Euros (EUR 5,000,000) (ii) a Preferential Dividend at the annual rate of Eight per cent (8%) which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year, over the aggregate amount of Five Million Euros (EUR 5,000,000) for the subsequent Six (6) months and (iii) a Preferential Dividend at the annual rate of Ten per cent (10%) which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year, over the aggregate amount of Five Million Euros (EUR 5,000,000) for any period subsequent to the Eighteen (18) months period."

Fourth resolution

The Shareholders Meeting resolved to grant authorization to any one director of the Company or to any lawyer of the law firm WILDGEN, Luxembourg, to carry out any action necessary or incidental in relation to the above resolutions.

The Shareholders Meeting declared the meeting closed as there was no further business.

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at three thousand six hundred Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sept septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée des Actionnaires") de la société SOLARIG-STREAM S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150478, a été tenue.

La société a été constituée en vertu d'acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 270 en date du 8 février 2010.

Les statuts de la société ont été modifiés en vertu d'acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1103 en date du 26 mai 2010.

L'assemblée générale extraordinaire a été présidée par Monsieur Shaohui ZHANG, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (le "Président").

Le Président a nommé comme Secrétaire Monsieur Marco SCHMITZ, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L2320 Luxembourg.

L'assemblée a élu comme Scrutatrice Mademoiselle Jil ROESER, avocate, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L2320 Luxembourg.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée a dressé la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les personnes comparantes et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations et sera enregistrée ensemble avec le présent acte, auprès des autorités de l'enregistrement.

Le Président a déclaré et a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de la société étaient présents ou valablement représentés à l'Assemblée des Actionnaires. L'Assemblée des Actionnaires a pu en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'assemblée a été le suivant:

Agenda

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante mille Euros (EUR 50.000) par l'émission de cinquante mille (50.000) actions préférentielles rachetables obligatoirement, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune (les «APRO 2»), pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000), représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions, divisées en cent mille (100.000) actions de catégorie A, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune (les «Actions de Catégorie A»), cent mille (100.000) actions de catégorie B, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune (les «Actions de Catégorie B»), et cinquante mille (50.000) actions préférentielles rachetables obligatoirement, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune (les «APRO»), au montant de trois cent mille euros (EUR 300.000), représenté par trois cent mille (300.000) actions, divisées en cent mille (100.000) Actions de Catégorie A, cent mille (100.000) Actions de Catégorie B et cent mille (100.000) APRO, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et les droits et les obligations tels que prévus aux statuts de la Société;

2) Souscription et paiement par SQM RENEWABLE ENERGY (Hong Kong) Co., LIMITED de cinquante mille (50.000) actions préférentielles rachetables obligatoirement, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune (les «APRO 2»), ensemble avec une Prime d'Emission APRO 2 d'un montant total de quatre million neuf cent cinquante mille Euros (EUR 4.950.000), ayant les droits et les obligation tels que prévus aux statuts de la Société, en contrepartie de la contribution en numéraire de five million Euros (EUR 5,000,000);

3) Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société;

4) Modification de l'article 19, paragraphe 2, des statuts de la Société;

5) Octroi d'une autorisation à quelconque administrateur de la Société ou à tout avocat de l'Etude Wildgen, ayant son siège au Luxembourg, d'effectuer toute démarche nécessaire ou incidente en relation avec les résolutions prises sur la base du présent ordre du jour; et

6) Divers.

Les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée des Actionnaires de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante mille Euros (EUR 50.000) par l'émission de cinquante mille (50.000) APRO 2, pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000), représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions, divisées en cent mille (100.000) actions de catégorie A, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune (les «Actions de Catégorie A»), cent mille (100.000) actions de catégorie B, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune (les «Actions de Catégorie B»), et cinquante mille (50.000) actions préférentielles rachetables obligatoirement, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune (les «APRO»), au montant de trois cent mille Euros (EUR 300.000), représenté par trois cent mille (300.000) actions, divisées en cent mille (100.000) Actions de Catégorie A, cent mille (100.000) Actions de Catégorie B et cent mille (100.000) APRO, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et les droits et les obligations tels que prévus aux statuts de la Société.

Souscription et Paiement

Ensuite a comparu Monsieur Shaohui ZHANG, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire de SQM RENEWABLE ENERGY (Hong Kong) Co., LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée dans la région administrative spéciale de Hong Kong (numéro d'immatriculation 1362485) et dont le siège social se trouve au Room 1207, Wing Tuck Comm. Centre, 177-183 Wing Lok Street, Sheung Wan, Hong Kong, nommé en vertu d'une procuration du 24 août 2010.

Ladite procuration restera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire, pour être soumise ensemble avec cet acte aux autorités d'enregistrement.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de SQM RENEWABLE ENERGY (Hong Kong) Co., LIMITED cinquante mille (50.000) APRO 2, ensemble avec une Prime d'Emission APRO 2 d'un montant total de quatre million neuf cent cinquante mille Euros (EUR 4.950.000), ayant les droits et les obligations tels que prévus aux statuts de la Société, en contrepartie de la contribution en numéraire de cinq million Euros (EUR 5.000.000).

L'Assemblée des Actionnaires a alors décidé d'accepter les prédites souscriptions et paiements et d'émettre et d'allouer les APRO 2 susmentionnées à SQM RENEWABLE ENERGY (Hong Kong) Co., LIMITED.

Deuxième résolution

L'Assemblée des Actionnaires a décidé de modifier l'article 5, paragraphe 1 et 2, des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à de trois cent mille Euros (EUR 300.000), représenté par trois cent mille (300.000) actions, divisées en cent mille (100.000) actions de catégorie A, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune (les «Actions de Catégorie A»), cent mille (100.000) actions de catégorie B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune (les «Actions de Catégorie B») et cent mille (100.000) actions préférentielles rachetables obligatoirement, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et les droits et obligations tels que prévus aux statuts de la Société (les «APRO»).

5.2 Les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les APRO, APRO 1 et les APRO 2 sont collectivement dénommées comme les «Actions». Les APRO, APRO 1 et les APRO 2 sont collectivement dénommées comme les «APRO» et auront les mêmes droits et obligations des APRO sauf ceux prévus à l'Article 19 des statuts de la Société. La prime d'émission des APRO est dénommée ci-après comme la «Prime d'Emission APRO», la prime d'émission des APRO 1 est dénommée ci-après comme la «Prime d'Emission APRO 1» et la prime d'émission des APRO 2 est dénommée ci-après comme la «Prime d'Emission APRO 2.»

Troisième résolution

L'Assemblée des Actionnaires a décidé de modifier l'article 19, paragraphe 2 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"Chaque actionnaire des APRO est en droit de recevoir (i) pour la première année calendaire débutant à la date de constitution de la Société (la «Première Année Calendaire») un dividende préférentiel à un taux annuel de six pourcent (6%) sur la Réserve Spéciale, qui sera échu jour par jour et calculé en assumant une année de 365 jours, et (ii) un dividende préférentiel à un taux annuel de dix pourcent (10%), qui sera échu jour par jour et calculé en assumant une année de 365 jours, sur la Réserve Spéciale pour toute période subséquente à la Première Année Calendaire.

Chaque actionnaire des APRO 1 est en droit de recevoir (i) pour la première année calendaire débutant au 2 avril 2010 un dividende préférentiel à un taux annuel de six pourcent (6%), qui sera échu jour par jour et calculé en assumant une année de 365 jours, sur le montant de deux million cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000) et (ii) un dividende préférentiel à un taux annuel de dix pourcent (10%), qui sera échu jour par jour et calculé en assumant une année de 365 jours, sur le montant de deux million cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000) pour toute période subséquente à la prédite année calendaire débutant au 2 avril 2010.»

Chaque actionnaire des APRO 2 est en droit de recevoir (i) pour la première année calendaire débutant au 7 septembre 2010 un dividende préférentiel à un taux annuel de six pourcent (6%), qui sera échu jour par jour et calculé en assumant une année de 365 jours, sur le montant de cinq million Euros (EUR 5.000.000) et (ii) un dividende préférentiel à un taux annuel de huit pourcent (8%), qui sera échu jour par jour et calculé en assumant une année de 365 jours, sur le montant de cinq million Euros (EUR 5.000.000) pour les subséquents six mois et (iii) un dividende préférentiel à un taux annuel de dix pourcent (10%), qui sera échu jour par jour et calculé en assumant une année de 365 jours, sur le montant de cinq million Euros (EUR 5.000.000) pour toute période subséquente à la période de dix-huit (18) mois."

Quatrième résolution

L'Assemblée des Actionnaires de la Société a décidé d'octroyer une autorisation à quelconque administrateur de la Société ou à tout avocat de l'étude WILDGEN, ayant son siège au Luxembourg, d'effectuer toute démarche nécessaire ou incidente relative aux résolutions ci-dessus.

N'ayant plus d'autres points à discuter, l'Assemblée des Actionnaires a déclaré la réunion close.

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à trois mille six cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S.ZHANG; M.SCHMITZ; J.ROESER; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 21 septembre 2010. Relation GRE/2010/3105. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126752/251.

(100144192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Nordmeer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 100.475.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire adoptée le 18 janvier 2010, il a été décidé:

- De réélire aux fonctions d'Administrateurs pour un terme de six ans:

* Maître Victor Elvinger, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich

* Maître Catherine Desso, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich

* Maître Serge Marx, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich

- De réélire aux fonctions de Commissaire aux comptes pour un terme de six ans:

* Madame Michèle Lutgen, Secrétaire, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich

Le conseil d'administration se compose dès lors à partir du 18 janvier 2010 comme suit:

- Maître Victor Elvinger, Administrateur

- Maître Catherine Desso, Administrateur

- Maître Serge Marx, Administrateur

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010126688/22.

(100144316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Gottex Shelf Company 8, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 155.564.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of August

Before us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg acting in replacement of its colleague Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglister, who last named shall remain depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 139777, with a share capital of USD 20,000.-

here represented by Me Dara SYCHAREUN, lawyer, whose professional address is in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 13 August 2010,

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Gottex Shelf Company 8" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal

activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand United States Dollar (USD 20,000.-) represented by ten thousand (10,000.-) shares in registered form, with a par value of two United States Dollar (USD 2.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares to third parties owing to death must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors. A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., represented as stated above, subscribes to ten thousand (10,000.-) shares in registered form, with a par value of two United States Dollar (USD 2.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty thousand United States Dollar (USD 20,000.-), which is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,250.-.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

(i) Joachim Walter GOTTSCHALK, Chairman and CEO of Gottex Fund Manager, born in Germany on January 1, 1947, whose professional address is at Avenue de Rhodaine 48, Lausanne 1007, Switzerland;

(ii) Timothy Stephen RONIGER, Chartered Accountant and CFO Gottex Fund Management, born in Switzerland on May 30, 1961, whose professional address is at Avenue de Rhodaine 48, Lausanne 1007, Switzerland.

2. The registered office of the Company is located at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

3. Ernst & Young, a public limited liability company ("soic  t   anonyme") having its registered office at 7, Parc d'Activit   Syrdall, L-5365 Munsbach, (RCS Luxembourg B.47.771) is appointed as external auditor of the Company for a period of 6 years.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction fran  aise du texte qui pr  c  de:

L'an deux mil dix, le treizi  me jour de ao  t,

Par devant Ma  tre Joseph ELVINGER, notaire de r  sidence    Luxembourg, agissant en remplacement de son confr  re Ma  tre Jean SECKLER, notaire de r  sidence    Junglisten, lequel dernier restera d  positaire de la minute.

ONT COMPARU:

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.   r.l., une soci  t      responsabilit   limit  e r  gie par les lois du Grand-Duch   de Luxembourg, dont le si  ge social se situe    20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des soci  t  s de Luxembourg, sous le num  ro B 139777,

représentée par Maître Dara SYCHAREUN, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 août 2010,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Gottex Shelf Company 8" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par dix mille (10.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de deux dollars américains (USD 2,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société ; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix mille (10.000,-) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de deux dollars américains (USD 2,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-mille dollars américains (USD 20.000,-), qui est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.250,- EUR.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - (i) Joachim Walter GOTTSCHALK, Chairman et CEO de Gottex Fund Manager, né en Allemagne le 1 janvier 1947, demeurant professionnellement à Avenue de Rhodaine 48, Lausanne 1007, Suisse;
 - (ii) Timothy Stephen RONIGER, Chartered Accountant et CFO Gottex Fund Management, né en Suisse le 30 mai 1961 demeurant professionnellement à Avenue de Rhodaine 48, Lausanne 1007, Suisse, Suisse.
2. L'adresse du siège social de la Société est établie au 20, rue de la Poste à L-2346 Luxembourg.
3. Ernst & Young, la société anonyme ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, (RCS Luxembourg B.47.771) est nommé en qualité de réviseur d'entreprises de la Société pour une durée de 6 ans.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: D.SYCHAREUN ; J. ELVINGER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 août 2010. Relation GRE/2010/2286. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société;

Junglinster, le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127234/486.

(100144586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

K-Dow Petrochemicals Europe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 140.573.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg,

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010126615/12.

(100144362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Ondina Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 128.977.

L'an deux mil dix, le sept septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ONDINA STRATEGIES S.A.», ayant son siège social à 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128.977, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 7 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1568 du 26 juillet 2007. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Karl Guénard, expert-comptable, demeurant professionnellement au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Arthur Le Conte, employé privé, demeurant professionnellement au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L2535 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Didier Sabbatucci, employé privé, demeurant professionnellement au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L2535 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet l'acquisition, l'administration, le développement et la cession de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères.

La Société est habilitée à contracter des emprunts, sous toutes formes autorisées, et accorder de quelque manière que ce soit des aides, prêts, avances et garanties à des sociétés faisant partie du même groupe de sociétés qu'elle-même.

De plus, la Société peut acquérir, développer, recevoir et donner en licence des brevets, marques et autres droits de propriété intellectuelle et industrielle ou intérêts similaires.

Sans préjudice de ce qui précède, la Société peut également donner en location, auprès de sociétés exploitantes, au Luxembourg ou à l'étranger, tout aéronef destiné à l'aviation civile d'affaires.

A cette fin et dans ce cadre, la Société peut acquérir, vendre, prendre ou donner en location tout aéronef, hélicoptère, engin, équipement, appareil, bien mobilier et immobilier, situés à Luxembourg ou à l'étranger, et plus généralement procéder à toutes opérations s'y rapportant, ainsi que prendre en charge tous services y relatifs, sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables.

D'une manière générale, la Société peut réaliser toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet ou de nature à en faciliter l'extension et le développement."

2.- Démission de 2 administrateurs.

3.- Nomination de 3 nouveaux administrateurs

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, l'administration, le développement et la cession de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères.

La Société est habilitée à contracter des emprunts, sous toutes formes autorisées, et accorder de quelque manière que ce soit des aides, prêts, avances et garanties à des sociétés faisant partie du même groupe de sociétés qu'elle-même.

De plus, la Société peut acquérir, développer, recevoir et donner en licence des brevets, marques et autres droits de propriété intellectuelle et industrielle ou intérêts similaires.

Sans préjudice de ce qui précède, la Société peut également donner en location, auprès de sociétés exploitantes, au Luxembourg ou à l'étranger, tout aéronef destiné à l'aviation civile d'affaires.

A cette fin et dans ce cadre, la Société peut acquérir, vendre, prendre ou donner en location tout aéronef, hélicoptère, engin, équipement, appareil, bien mobilier et immobilier, situés à Luxembourg ou à l'étranger, et plus généralement procéder à toutes opérations s'y rapportant, ainsi que prendre en charge tous services y relatifs, sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables.

D'une manière générale, la Société peut réaliser toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet ou de nature à en faciliter l'extension et le développement».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Marc AMBROISIEN et de Monsieur Sébastien DO-DO de leur fonction d'administrateur et décide de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer à la fonction d'administrateur:

- Monsieur Karl Guénard, expert-comptable, né le 4 juin 1967 à Blois (France), demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais

- Monsieur Henri Biard, dirigeant de société, né le 18 mars 1940 à Marrakech (Maroc), demeurant à B-1180 Bruxelles, 39, avenue Winston Churchill.

- Monsieur Reinold Geiger, dirigeant de société, né le 10 juillet 1947 à Dornbirn (Autriche), demeurant à CH-1207, Genève (Suisse) Secteur de dist., 20, Quai Gustave-Ador.

Le mandat des administrateurs ainsi nommé prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2012.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. GUÉNARD, A. LE CONTE, D. SABBATUCCI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39317. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126696/96.

(100144055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

K-Dow Petrochemicals Global Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 140.574.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg,

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010126616/12.

(100144363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Fabemibri S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Fabemibri).

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 52.877.

L'an deux mille dix, le quinze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «FABEMIBRI», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 52877, constituée suivant acte notarié en date du 20 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 647 du 19 décembre 1995. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1er juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1664 du 2 septembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Audrey PERROUX, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L- 1116 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L- 1116 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

- Modification de la dénomination sociale de la société en

FABEMIBRI S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

- Modification de l'article 21 des statuts.

- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.

- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «FABEMIBRI S.A.-SPF».

Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 1^{er}, l'article 4 et l'article 21 des statuts sont modifiés comme suit:

«**Art. 1^{er}**. Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «FABEMIBRI S.A.- SPF.»»

«**Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

«**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

«**Art. 6. (premier alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.»

«**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

«**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. DELFOSSE, A. PERROUX, N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11137. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010126572/104.

(100144302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Katoen Natie Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 57.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126617/10.

(100144369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Kegefin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 78.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KEGEFIN HOLDING S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010126619/11.

(100144189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

KGH International III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 134.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010126620/9.

(100144306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Luxembourg Shipping Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 36.715.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 08 juin 2010

Il résulte du procès-verbal de cette Assemblée Générale des Actionnaires que les mandats des Administrateurs, à savoir: Monsieur M. Kraft, Monsieur R. Van Herck, Capt. F. Shamim et Madame A. Nordwall ont été reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

L.S.S. S.A

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010127509/16.

(100144255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Levanter Real Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 128.640.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des associés en date du 21 septembre 2010

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Mr. Alain Peigneux de son poste de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 1^{er} août 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme Mr. Fabrice MEEUWIS, né le 7 juillet 1970 en Dueren, Allemagne résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au poste de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010126628/18.

(100144087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Lusciniolle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 145.563.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126634/10.

(100144361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Lusciniolle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 145.563.

L'an deux mille dix, le dix septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société «Société de Participations et d'Investissements luxembourgeoise S.A.» en abrégé «SOPIL», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici représentée par Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Ladite procuration signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la société «LUSCINIOLLE S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 145563, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 849 du 21 avril 2009.

Laquelle partie comparante a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique DECIDE de procéder à une augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de cinq cent soixante-neuf mille euros (EUR 569.000.-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) à six cent mille euros (EUR 600.000.-) par la création et l'émission de cinq mille six cent quatre-vingt-dix (5.690) actions nouvelles de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Souscription - Libération

Les cinq mille six cent quatre-vingt-dix (5.690) actions nouvelles sont souscrites et entièrement libérées en numéraire par l'actionnaire unique, la société «Société de Participations et d'Investissements luxembourgeoise S.A.» en abrégé «SOPIL», prédésignée.

La somme de cinq cent soixante-neuf mille euros (EUR 569.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Seconde résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant réalisée, l'actionnaire unique DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais teneur suivante:

Art. 3. (Premier alinéa). «Le capital social souscrit est fixé à six cent mille euros (EUR 600.000.-) divisé en six mille (6.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.»

Frais - Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10928. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010126633/49.

(100144175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Luxembourg Cambridge Holding Group (Asia) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 57.406.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/09/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010126637/12.

(100144326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Besi Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 73.958.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 septembre 2010

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 16 septembre 2010:

- Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Kustura Ivo, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

Besi Investment S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010126825/19.

(100143269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

La Balme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 69.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126638/10.

(100144157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

LC Engineering Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5867 Fentange, 32, Ceinture Beau-Site.

R.C.S. Luxembourg B 91.930.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/09/2010.

G.T. Expert Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010126641/12.

(100144324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Curiosa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5825 Fentange, 41, rue Victor Feyder.

R.C.S. Luxembourg B 155.584.

STATUTS

L'an deux mille dix, le seize septembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Ramon HEMMER, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 25 octobre 1971, demeurant à L-5495 Wintrange, 21, Brekelter.

2) Monsieur Jean-Claude Camille Henri RALINGER, fonctionnaire VDL, né à Luxembourg, le 10 octobre 1969, demeurant à L-4980 Reckange-sur-Mess, 33, Am Dall.

3) Monsieur Jacques FEDERSPIEL, employé privé, né à Luxembourg, le 22 juin 1966, demeurant à L-5444 Schengen, 21, Killeboesch.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "CURIOSA S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet, par un ou plusieurs points de vente ou moyennant vente par Internet:

- le commerce de tous supports et d'articles publicitaires;
- l'achat et la vente sous toutes ses formes de tous articles d'ameublement, d'objets d'arts et d'antiquités et d'objets de décoration;
- l'achat et la vente de jouets, de matériel électrique et d'appareils électroménagers.

La Société a également pour objet:

- la vente d'alcool et l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques;
- l'organisation événementielle ("event management");
- l'organisation de conférences et de séminaires; et
- la formation et le coaching.

De plus, la Société pourra exercer toutes activités de tour-opérateur et relatives à l'organisation et la commercialisation de voyages à forfait.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500, EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de

rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Ramon HEMMER, préqualifié, trente-quatre parts sociales	34
2) Monsieur Jean-Claude Camille Henri RALINGER, préqualifié, trente-trois parts sociales	33
3) Monsieur Jacques FEDERSPIEL, préqualifié, trente-trois parts sociales	33
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-5825 Fentange, 41, rue Victor Feyder.
2. Sont nommés aux fonctions de gérants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Ramon HEMMER, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 25 octobre 1971, demeurant à L-5495 Wintrange, 21, Brekelter, gérant technique; et
 - Monsieur Jacques FEDERSPIEL, employé privé, né à Luxembourg, le 22 juin 1966, demeurant à L-5444 Schengen, 21, Killeboesch, gérant administratif.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à représentant de la partie comparante, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. HEMMER, J.-C. C. H. RALINGER, J. FEDERSPIEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 septembre 2010. LAC/2010/40650. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 septembre 2010

Référence de publication: 2010127193/140.

(100145050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Lhjrwing Dench S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 65.124.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2010.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.; Monsieur Hugues DUMONT, né le 03 mars 1959 à Ixelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

LHJRWING DENCH S.A., SPF

Référence de publication: 2010126643/20.

(100144173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Lisbonne Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010126647/9.

(100144370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Luxembourg Cambridge Holding Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 37.467.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/09/2010.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2010126654/12.

(100144325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Tortelina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.181.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010126790/13.

(100144011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Solum 488 Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 141.414.

Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 31 août 2010

La nomination du Commissaire aux Comptes suivant:

Le cabinet «Zimmer & Partners Sarl», ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 291 Route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B151 507.

Son mandat débute le 24 août 2010 et arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SOLUM 488 GROUP S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010126755/17.

(100144168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.
